

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le mercredi 8 novembre 2023, à 13 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

M <sup>mes</sup> les conseillères et	Paul Goulet	François Lemay
MM. les conseillers	Geneviève Rheault	Denyse Tremblay
	Félix Dionne	Catherine Baudin

**SONT ABSENTS :**

Julie Bourdon  
Stéphane Giard  
Alain Lacasse  
Robert Vincent

formant le quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Robert Riel.

Sont également présents : le directeur général, M. Gabriel Bruneau, la greffière adjointe, M<sup>e</sup> Joannie Meunier et la directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Josée Lamoureux.

**Dépôt**

**Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal**

Soumis : rapport verbal de la greffière adjointe indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2023-11-1064

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-1065

**Adoption – Règlement numéro 1267-2023 décrétant une dépense de 1 068 000 \$ pour l'acquisition du lot numéro 1 401 844 du cadastre du Québec et les frais d'escompte et d'émission et un emprunt de 968 000 \$**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 novembre 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Félix Dionne

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1267-2023 décrétant une dépense de 1 068 000 \$ pour l'acquisition du lot numéro 1 401 844 du cadastre du Québec et les frais d'escompte et d'émission et un emprunt de 968 000 \$ », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 novembre 2023, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-1066 **Période de questions des citoyens et des citoyennes**

Aucun citoyen ni citoyenne dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question et aucune question par courriel n'a été reçue.

2023-11-1067 **Levée de la séance**

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

de lever la séance. Il est 13 h 06.

Adoptée à l'unanimité

---

Robert Riel, maire suppléant

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière  
adjointe